



**CHAMPIONNAT DU MAROC PAR EQUIPES**  
**DAMES/MESSIEURS**  
**SAISON 2023/2024**

**I-Règles générales**

**A-Formule**

Le championnat du Maroc par équipes dames/messieurs au titre de la saison sportive 2023/2024 est ouvert à tous les clubs affiliés à la Fédération Royale Marocaine de Tennis et en situation régulière vis-à-vis de cette dernière pour l'année en cours.

Chaque club peut présenter une à trois équipes par Grade et par sexe.

Chaque rencontre sera composée de :

**\* Grade 1 (de 1 à 30) – Grade 2 (de 31 à 80) - Grade 3 (de 81 à 150) – Grade 4 (de 151 à NC) Dames : 2 simples et 1 double**

Démarrage	Simple Dames n° 2	Simple Dames n° 1
suivi de	Double Dames	

**\* Grade 1 ( de 1 à 50 ) – Grade 2 ( de 51 à 160 ) Messieurs : 2 simples et 1double**

Démarrage	Simple Messieurs n° 2	Simple Messieurs n° 1
suivi de	Double Messieurs	

**\* Grade 3 ( de 161 à 600 ) – Grade 4 ( de 601 à NC ) Messieurs : 3 simples et 2 doubles**

Démarrage	Simple Messieurs n° 3	Simple Messieurs n° 2	Simple Messieurs n°1
suivi de	2 Doubles Messieurs		

**NB** : Le championnat se déroulera avec le classement de début de saison du 20 Octobre 2023.

**B- Organisation et calendrier**

**1- Organisation**

Le Championnat se déroulera par Grade.

**Grade 1 Dames/Messieurs** : les équipes pourront intégrer à leur équipe lors de la rencontre 1 joueur(se) du Grade 2. Celui (celle) ne pourra pas figurer sur la liste de l'équipe Grade 2

**Grade 2 Dames/Messieurs** : les équipes pourront intégrer à leur équipe lors de la rencontre 1 joueur(se) du Grade 3. Celui (celle) ne pourra pas figurer sur la liste de l'équipe Grade 3.

**Grade 3 Dames/Messieurs** : les équipes pourront intégrer à leur équipe lors de la rencontre 1 joueur(se) du Grade 4. Celui (celle) ne pourra pas figurer sur la liste de l'équipe Grade 4.

Une fois le tirage au sort établi, aucun joueur d'un classement supérieur à celui du dernier joueur effectivement pris en compte ne pourra être ajouté à la liste, ni prendre part au championnat.

**NOTA BENE** :

Le meilleur classement d'un joueur figurant dans une équipe B doit être inférieur ou égal au dernier joueur inscrit dans l'équipe A.







## 2- Résultats des rencontres

Grade 1-2-3 Dames et Grade 1-2 Messieurs : 1 point sera attribué pour une victoire en simple et 2 points pour le double gagné.

Grade 3 Messieurs : 1 point pour chaque simple gagné et 1,5 point pour le double gagné.

En cas d'égalité de points lors d'une phase par poules, la rencontre se solde par un résultat nul.

En cas d'égalité de points entre 2 équipes lors d'une rencontre disputée par élimination directe, une partie de double est disputée. Celle-ci se déroule en un super tiebreak à 10 points et se joue 15 minutes après la fin des doubles. Chaque équipe de double est composée parmi la liste des joueurs figurant sur la feuille de présence.

## 3- Calendrier :

Le championnat débutera à partir du Samedi 2 Décembre 2023.

Nous vous informons que les demandes de report pour les championnats du Maroc par équipes ne seront pas acceptées si un ou plusieurs joueurs(ses) sont absents en raison de leur participation à des tournois internationaux ou autres

## 4- Tirage au sort :

Le tirage au sort aura lieu le Lundi 27 Novembre 2023 à 11 h 00 à l'annexe de la Fédération au 57, Rue de Meknes Quartier Hassan Rabat

## II- Dispositions réglementaires et administratives

### A- Inscriptions

L'engagement et la composition des équipes doivent parvenir à la FRMT avant le Lundi 20 Novembre 2023.

Les droits d'inscription sont fixés à 1000,00 dh par équipe. Le règlement se fera soit par chèque libellé au nom de la FRMT et accompagnant impérativement la demande d'inscription soit par virement bancaire à : Société Générale Marocaine des Banques, agence Beauséjour-CASABLANCA-compte n° 022780000135000500149574.

Le dossier d'inscription devra comporter pour chacun des joueurs constituant l'équipe représentative d'un club : son nom et prénom, sa date de naissance, le justificatif du paiement de sa licence, son classement officiel au titre de la même saison.

### B-Délais de qualification des joueurs :

Les licences des joueurs faisant partie des équipes participant dans le cadre de ce championnat devront être impérativement enregistrées et validées par les clubs auprès de la FRMT au plus tard le Lundi 20 Novembre 2023 délai de rigueur.







### **C- Règles de qualification**

La qualification d'un joueur est acquise pour une saison sportive allant du 1<sup>er</sup> Octobre au 30 Septembre de l'année suivante.

Un joueur est qualifié pour représenter un club en Championnat du Maroc par équipes lorsqu'il remplit les conditions suivantes :

- 1- S'il a une licence dans ce club pour la saison concernée.
- 2- S'il a participé avec ce même club l'année précédente dans une compétition par équipe.
- 3- S'il a obtenu l'accord de mutation ou de prêt de la part d'un autre club.

#### **• Mutation d'un joueur**

Tout joueur ayant participé à une épreuve par équipes dans un club au cours d'une année sportive ne peut participer l'année sportive suivante avec un autre club qu'après avoir déposé une demande de mutation dûment remplie par le nouveau club au siège de la FRMT avant le **Lundi 20 Novembre 2023.**

La mutation d'un joueur est accordée une fois l'une des conditions suivantes remplie :

- Avoir un avis favorable de la part du Président du club d'origine.
- En cas d'avis défavorable, le joueur doit en aviser la Commission des Compétitions Nationales et Classement de la FRMT, et s'abstenir à partir de cette date pendant une année sportive de toutes compétitions officielles par équipes, pour prétendre à la mutation automatique la saison suivante.
- Fournir un certificat de résidence avec un justificatif ( facture téléphone, eau, etc ) et un certificat de scolarité dans le cas d'un changement de ville.

#### **• Prêt**

Si un joueur quitte le club d'origine après autorisation vers un autre club pour une saison, celui-ci peut réintégrer son club d'origine automatiquement. La demande de prêt doit être déposée à la FRMT avant le **Lundi 20 Novembre 2023.**

**N.B** : au delà d'une année, le prêt se transforme en mutation.

**D-Transferts** : Voir ANNEXE

### **E- Désistement ou forfait d'une équipe**

Une équipe qui se désiste après le tirage au sort ou déclare forfait lors de la rencontre sera passible d'une amande de 3 000,00 dhs.

### **F- Réserves** :

Si un joueur n'est pas qualifié à jouer avec un club, les matchs joués par celui-ci seront déclarés perdus.

### **G- Arbitrage** :

La désignation des arbitres et des Juge-arbitres sera effectuée par la Commission d'arbitrage de la FRMT.

